

conseil sur plan d'apurement pour un locataire

Par Iola, le 01/04/2010 à 12:52

Bonjour,

j ai une dette locative, un plan d'apurement a été mis en place depuis trois le services locatif ne prélève plus que le loyer et ne prélève plus les échèances du plan d apurement et me les rajoute a ma dettes on-t-il le droit je pensé que ma dettes augmenté si je ne payer pas mon loyer mais si je paye et que le plan d apurement ne se prélève pas ma dette ne doit ni baisser, ni augmenter